

Séance du Conseil Municipal du 10/02/2011

N° 038

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2011002

Signataire : CK/SL

OBJET :Débat d'orientation budgétaire

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annexé à la présente délibération,

DELIBERE :

A DEBATTU sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2011, sur la base d'un rapport remis aux conseillers municipaux. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Reçu en Préfecture le : 19.02.2011

Publié le : 18.02.2011

Certifié exécutoire le : 19.02.2011

le Maire

Jacques SALVATOR